

# **Les étudiants et l'informatique à l'UFR Droit, Economie et Administration**

## **Accès aux ordinateurs de l'UFR.**

Pour pouvoir utiliser un ordinateur au sein de l'UFR, l'étudiant doit avoir préalablement activé son compte.

Il lui suffit d'aller sur le site : <http://ent.univ-metz.fr>.

D'aller dans la rubrique "Activer votre compte".

Et de cliquer sur le lien "ICI".

Il lui est ensuite demandé les informations figurant sur sa carte d'étudiant.

Il obtient son nom de login et son mot de passe.

*(Attention de bien faire la différence entre les minuscules, les majuscules et les chiffres)*

Il a droit à 2 demandes consécutives. S'il oublie ses identifiants, il peut demander à réactiver cette option en adressant un courrier électronique ou il doit faire figurer son nom et son numéro d'étudiant à l'adresse suivante : [bm@univ-metz.fr](mailto:bm@univ-metz.fr).

Un ordinateur situé à l'entrée du bâtiment de l'UFR est installé pour la récupération de ces identifiants. Cet ordinateur ne doit être utilisé qu'à ces fins et non pour accéder à Internet.

## **Accès aux ordinateurs des salles informatisées.**

L'accès à ces salles ne peut se faire que sous la surveillance d'un enseignant et pendant les heures normales de cours. L'étudiant doit posséder son nom de login et son mot de passe pour pouvoir activer un ordinateur. Le contenu du disque dur des ordinateurs est réinitialisé à chaque redémarrage de la machine. Par contre le répertoire "Mes documents" de l'utilisateur est sauvegardé sur un serveur central. Pour garantir la pérennité de ses données, l'étudiant doit impérativement sauvegarder ses fichiers sur l'ENT (Espace numérique de travail).

## **Accès aux ordinateurs de la salle de documentation.**

Les ordinateurs installés dans cette salle sont en accès libre.

Il existe 3 types de machines:

- La rangée de 8 ordinateurs du 1<sup>er</sup> étage est accessible uniquement aux étudiants inscrits en M2 et Doctorat.
- La rangée de 12 ordinateurs du 1<sup>er</sup> étage est accessible à tous les étudiants inscrits à l'UFR.
- Les 6 machines du rez-de-chaussée sont utilisables uniquement par les étudiants inscrits en L3, M1, M2 et Doctorat.

L'accès à ces salles ne peut se faire que pendant les heures normales d'ouverture de la salle de documentation. L'étudiant doit posséder son nom de login et son mot de passe pour pouvoir activer un ordinateur. Le contenu du disque dur des ordinateurs est réinitialisé à chaque redémarrage de la machine. Par contre le répertoire "Mes documents" de l'utilisateur est sauvegardé sur un serveur central. Pour garantir la pérennité de ses données, l'étudiant doit impérativement sauvegarder ses fichiers sur l'ENT (Espace numérique de travail).

**Il est rappelé aux étudiants que l'utilisation de l'informatique est liée à une charte de bon usage qu'ils ont signée lors de leur inscription.**